



Procès-verbal du Bureau Syndical du Mercredi 3 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à 17 h 30, les membres du BUREAU, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présent(e)s : M. BERARDO (Président), Mmes PLANE, THIRAUULT et VINCENT,
MM. ABADIA, ALONSO, G. CARRERE, DINTRANS, DUPLAN, LAFFAILLE, LATAPI,
LEGRET, LUQUET, SORBET et VIGNES

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes DARRIEUTORT et SOSSYAN
MM. ABADIE, ARMARY, BARRAL, DATAS-TAPIE, LAFFONT et PÉLIEU

Avai(en)t donné pouvoir : M. Ph. CARRERE à M. BERARDO

Secrétaire de séance : Mme VINCENT

M. le Président ouvre la séance en constatant le quorum par la présence de 15 membres. Il demande ensuite au Bureau de désigner le ou la secrétaire de séance.

Mme Gisèle VINCENT, Vice-Présidente, ayant été désignée à l'unanimité, M. le Président soumet ensuite le PV de la réunion de mai au Bureau, qui l'approuve à l'unanimité, puis présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 6 mai 2026
- Désignation du secrétaire de séance

Délibérations

1. **2eme programmation EP**
2. **Programmation complémentaire Electrification**
3. **Dispositif « J'allume ma rue »** : Séméac
4. **Programmation IRVE 2026** : demande de subventions auprès du CAS-FACE
5. **IRVE de la CATLP** : avenant à la convention (modification des annexes 1 et 2)
6. **Campus des métiers et des qualifications Energies, Réseaux et Décarbonation** : Adhésion du SDE65
7. **Désignation des représentants du collège « membres extérieurs » du Conseil d'Exploitation de la Régie Réseaux de chaleur**

Points d'information

1. **Dotations FACE 2026**
2. **Projet de service du SDE65** : point d'avancement
3. **Calendrier et questions diverses**

Délibérations

Point 1 - Deuxième programmation EP

M. le Président donne la parole à M. Dominique Alexandre, Chef de service Éclairage public, à ce propos.

M. Alexandre rappelle que cette 2^{ème} programmation Éclairage Public a été présentée aux membres de la Commission Éclairage public le 28 mai dernier, qui ont retenu 6 dossiers au titre des opérations de coordination et 2 dossiers au titre des opérations d'extension, pour un montant total de 180 000 € HT.

M. le Président soumet ces propositions à l'aval du Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver une deuxième programmation de travaux d'Éclairage Public 2026, portant sur les programmes de coordination et d'extension, soit 8 opérations, pour un montant de 180 000 € HT,
- d'autoriser M. le Président à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.

DL 52 06 2026	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes d'Eclairage Public 2026												
	M. le Président rappelle aux membres du Bureau les demandes de travaux faites par les communes au titre de l'éclairage public 2026, qui ont fait l'objet d'une première programmation en séance du 12 février dernier. Après une nouvelle étude du dossier et analyse par la Commission Eclairage public du 28 mai, ses membres ont décidé de proposer une deuxième programmation compatible avec les ressources financières du SDE65. <table><tr><th>Nature du programme</th><th>Nb d'opérations retenues</th><th>Montant proposé en 2ème programmation EP (HT)</th></tr><tr><td>Extension</td><td>2</td><td>60 000 €</td></tr><tr><td>Coordination</td><td>6</td><td>120 000 €</td></tr><tr><td>Total</td><td>8</td><td>180 000 €</td></tr></table> Les communes retenues par programme sont définies ci-après : • Programme Extension : communes de Bazet et Goudon • Programme Coordination : communes d'Arreau, Avezac-Prat-Lahitte, Campan, Génos, Sazos et Villelongue En ce qui concerne les travaux d'équipements sportifs et de mise en valeur des monuments, qui n'entrent pas dans la compétence Eclairage public, le SDE65 accompagnera techniquement les projets (maîtrise d'ouvrage SDE), mais sans participation financière. Ainsi, M. le Président propose au Bureau : - d'approuver une deuxième programmation de travaux d'Eclairage Public 2026, portant sur les programmes de coordination et d'extension, soit 8 opérations, pour un montant de 180 000 € HT, - de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.	Nature du programme	Nb d'opérations retenues	Montant proposé en 2ème programmation EP (HT)	Extension	2	60 000 €	Coordination	6	120 000 €	Total	8	180 000 €
Nature du programme	Nb d'opérations retenues	Montant proposé en 2ème programmation EP (HT)											
Extension	2	60 000 €											
Coordination	6	120 000 €											
Total	8	180 000 €											

Point 2 - Programmation complémentaire Electrification

M. le Président invite M. Jean-Luc Lavigne, Chef de service Réseaux électriques et Télécommunication, à présenter ce dossier.

M. Lavigne rappelle la 1^{ère} programmation arrêtée en janvier dernier puis présente la programmation complémentaire, en précisant que certains dossiers sont urgents et qu'il faut les engager dès à présent.

Il rappelle ensuite le taux de participation des communes selon la nature du programme.

M. le Président soumet les 11 dossiers retenus à l'approbation du Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'inscrire les 11 opérations présentées au titre du programme Electrification 2026,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document en rapport avec celles-ci.

DL 53 06 2026	Programmation complémentaire Electrification 2026																																		
	En complément des programmations de travaux du 22 janvier 2026, M. le Président informe le Bureau qu'il serait possible de programmer 11 opérations supplémentaires au titre du programme d'électrification 2026, définies comme suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Programme FACE Renforcement</th></tr> <tr> <th>Commune</th><th>Montant HT (€)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AVEZAC PRAT LAHITTE</td><td>100 000</td></tr> <tr> <td>ESQUIEZE-SERE</td><td>150 000</td></tr> <tr> <td>GENOS</td><td>150 000</td></tr> <tr> <td>ILHET</td><td>100 000</td></tr> <tr> <td>SAINT MARTIN</td><td>15 000</td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Programme Syndical Complémentaire</th></tr> <tr> <th>Commune</th><th>Montant HT (€)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAMPAN</td><td>70 000</td></tr> <tr> <td>JUILLAN</td><td>400 000</td></tr> <tr> <td>LOURDES</td><td>200 000</td></tr> <tr> <td>VILLELONGUE</td><td>100 000</td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Programme Enfouissement</th></tr> <tr> <th>Commune</th><th>Montant HT (€)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LANSAC</td><td>70 000</td></tr> <tr> <td>VIGER</td><td>115 000</td></tr> </tbody> </table> M. le Président propose au Bureau : - d'inscrire ces 11 opérations au titre du programme Electrification 2026, - de l'autoriser à signer tout document en rapport avec celles-ci.	Programme FACE Renforcement		Commune	Montant HT (€)	AVEZAC PRAT LAHITTE	100 000	ESQUIEZE-SERE	150 000	GENOS	150 000	ILHET	100 000	SAINT MARTIN	15 000	Programme Syndical Complémentaire		Commune	Montant HT (€)	CAMPAN	70 000	JUILLAN	400 000	LOURDES	200 000	VILLELONGUE	100 000	Programme Enfouissement		Commune	Montant HT (€)	LANSAC	70 000	VIGER	115 000
Programme FACE Renforcement																																			
Commune	Montant HT (€)																																		
AVEZAC PRAT LAHITTE	100 000																																		
ESQUIEZE-SERE	150 000																																		
GENOS	150 000																																		
ILHET	100 000																																		
SAINT MARTIN	15 000																																		
Programme Syndical Complémentaire																																			
Commune	Montant HT (€)																																		
CAMPAN	70 000																																		
JUILLAN	400 000																																		
LOURDES	200 000																																		
VILLELONGUE	100 000																																		
Programme Enfouissement																																			
Commune	Montant HT (€)																																		
LANSAC	70 000																																		
VIGER	115 000																																		

Point 3 - Dispositif « J'allume ma rue » : Séméac

M. le Président invite M. Alexandre à présenter ce dossier.

Celui-ci précise d'abord qu'à ce jour, il y a peu de retour d'expérience sur ce dispositif puis en présente les avantages et inconvénients.

Il détaille ensuite plus particulièrement le projet pour Séméac portant sur 42 armoires de commande et 1 415 luminaires dont 1 255 Led. La commune prendrait en charge les dépenses (horloges et abonnement annuel) et le SDE les frais liés aux opérations techniques.

Une discussion s'engage alors à ce propos, M. Bruno Rouch, Directeur Général des Services, indiquant qu'il faudrait compter entre 4 et 5 ans pour avoir un retour d'expérience, le premier retour concernant l'utilisation de ce système par les habitants puis un peu plus tard le niveau de satisfaction de la population.

M. Emmanuel Alonso, Vice-Président du SDE65, s'interroge, quant à lui, sur les limites de cette expérimentation et sur la gestion technique de l'éclairage public par les particuliers.

A l'issue de cette présentation, M. le Président soumet cette proposition au vote du Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- D'une part d'inscrire, à titre expérimental, la rénovation de l'éclairage public de la commune de Séméac et la mise en place du dispositif « J'allume ma rue » au programme Éclairage public 2026,
- D'autre part, de lancer les travaux dès cette année, sous réserve de l'acceptation par la commune de sa participation financière, de la rénovation du parc EP dont le montant est estimé à 192 000 € HT et de la prise en charge des frais d'abonnement annuel au dispositif « J'allume ma rue »,
- Enfin, d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

DL 54 06 2026	Dispositif « J'allume ma rue » - Expérimentation commune de Séméac
	M. le Président fait part aux membres du Bureau de la demande de la commune de Séméac de mise en place du dispositif « J'allume ma rue » sur son territoire, durant les heures d'extinction de l'éclairage public (23 h / 6 h 00). A la demande de M. le Président, M. Dominique Alexandre, Chef de service Eclairage Public, présente ce dispositif : <i>« J'allume ma rue » est une solution de gestion de l'éclairage public permettant l'allumage de l'éclairage à la demande des usagers, via une application ou un dispositif connecté.</i> <i>Ce système repose sur :</i> - l'installation d'équipements de pilotage dans les armoires d'éclairage public, - une plateforme de gestion permettant le suivi des installations, des consommations et des éventuels dysfonctionnements, - une interface utilisateur permettant aux habitants de déclencher temporairement l'éclairage sur les secteurs concernés. <i>Avec, comme objectifs :</i> - réduction de la consommation énergétique liée à l'éclairage public, - diminution de l'impact environnemental et de la pollution lumineuse, - maintien d'un niveau de sécurité satisfaisant pour les déplacements nocturnes, - adaptation de l'éclairage aux usages réels des habitants. M. Alexandre précise cependant que les points de vigilance suivants sur ce dispositif ont été identifiés : - première expérimentation dans le département, - incertitudes concernant les incidences sur la maintenance des installations, - risque d'usure prématurée liée aux allumages répétés, - compatibilité limitée avec certaines installations anciennes équipées de lampes à décharge, - nécessité de vérifier la conformité technique des armoires (place disponible, étanchéité, équipements existants). Dans la mesure où ce dispositif peut être amené à être généralisé aux communes qui en feront la demande, M. le Président propose de mettre en place une phase d'expérimentation sur cette commune afin d'évaluer : - la comptabilité technique des équipements, - l'impact sur l'exploitation et la maintenance, - l'acceptabilité du dispositif et son usage par les habitants. Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire d'achever la rénovation en Led du tout le patrimoine de la commune (soit 160 points lumineux à rénover), et d'équiper les 42 armoires de commande d'horloges pilotables à distance par le dispositif « J'allume ma rue ». Les investissements pourraient être mis en place dès cette année, selon la répartition financière du règlement financier, les frais d'abonnement au dispositif étant pris en charge par la commune. La programmation des horloges serait réalisée de manière autonome par la commune, qui assurera la communication auprès des habitants. L'estimation de l'opération s'élève à : • Investissement - Rénovation de 160 luminaires en led : 150 000 € HT - Rénovation armoires : 42 000 € HT - Mise en place de 42 horloges pilotables « J'allume ma rue » : 20 900 € HT • Fonctionnement - Abonnement annuel au dispositif : à la charge exclusive de la commune (de l'ordre de 6 000 € TTC/an) L'investissement pourrait être financé sur le programme en cours « Tête en Led », qui permet de répartir le financement sur 10 ans. Ainsi, M. le Président propose : - D'une part d'inscrire, à titre expérimental, la rénovation de l'éclairage public de la commune de Séméac et la mise en place du dispositif « J'allume ma rue » au programme Eclairage public 2026, - D'autre part, de lancer les travaux dès cette année, sous réserve de l'acceptation par la commune de sa participation financière, de la rénovation du parc EP dont le montant est estimé à 192 000 € HT et de la prise en charge des frais d'abonnement annuel au dispositif « J'allume ma rue », - Enfin, de signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Point 4 - Programmation IRVE 2026 : demande de subventions auprès du CAS-FACE

Dans le cadre de la poursuite du développement du réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, et plus particulièrement sur 5 communes du département, M. Lavigne présente d'abord la demande de financement réalisée auprès du CAS-FACÉ puis la nature des équipements qui seront posés ainsi que le plan de financement s'y rapportant.

M. le Président soumet cette proposition au Bureau pour délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

DL 55 06 2026	Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) Extension du réseau de développement sur les Hautes-Pyrénées
	M. le Président rappelle aux membres du Bureau la mise en place du Schéma Départemental de Développement des Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables des Hautes-Pyrénées (SDIRVE 65) en juillet 2023. A ce titre, le SDE65 doit poursuivre le développement de ce réseau. M. le Président informe le Bureau que, suite à l'enquête besoins 2026 réalisée auprès des communes du département, les communes de Cauterets, Génos, Loudenvielle et Saint-Martin ont sollicité le SDE65 pour la mise en place du matériel tel que détaillé en annexe : • Pour Cauterets : installation d'une borne à charge rapide de 150 kVA • Pour Génos/Loudenvielle : création de 7 hubs de recharge (6 places) de 36 kVA chacun • Pour Saint-Martin : création d'une Wall box de 11 kVA Ainsi, M. le Président propose : - D'une part d'approuver ce programme d'extension du réseau des IRVE sur le territoire des Hautes-Pyrénées, - D'autre part, d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant : * montant de l'investissement : 350 000 € HT * participation de l'Etat (programme FACÉ : 235 000 € ; participation Advenir : 50 000 €) * auto financement SDE65 : 65 000 €, avec une participation des communes de Cauterets, Génos, Loudenvielle et Saint-Martin à hauteur de 50 % par opération - de plus, de l'autoriser à saisir les partenaires financiers (État, Advenir, communes), - enfin, de l'autoriser à signer tout document en rapport avec cette opération et à engager les travaux après obtention des financements.

Point 5 - IRVE de la CATLP : avenant à la convention (modification des annexes 1 et 2)

M. Lavigne rappelle la convention conclue entre le SDE65 et la CATLP, indiquant que celle-ci avait confié la réalisation des travaux au Syndicat, puis présente la modification à intervenir sur l'avenant à cette convention, portant sur la localisation et la description des équipements pour chacune des deux collectivités.

M. le Président soumet cette proposition de modification d'avenant au Bureau pour délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- D'une part de modifier l'annexe 1 de la convention SDE65/CATLP, suivant l'avenant n° 1, comme suit :
 - Localisation et description des équipements du SDE65
 - suppression de la borne de Tarbes sur le parking de l'établissement public d'Occitanie
 - suppression des 4 bornes du parking de l'aire de covoiturage Tarbes Est à Séméac
 - Localisation et description des équipements de la CATLP
 - Ajout d'un hub de 10 points de charges à Tarbes - parking de la rue de la Cartoucherie
 - Ajout de 2 bornes avec 4 points de charge à Tarbes - parking de la maison de l'Escrime
 - Ajout d'un hub de 8 points de charge à Séméac - parking de l'aire de covoiturage Tarbes Est
 - Ajout de 2 bornes récupérées à Séméac sur le parking du Téléport 1 à Juillan

- Ajout de 2 bornes récupérées à Séméac sur le parking du Téléport 4 à Juillan
- Ajout d'une borne récupérée zone de l'Arsenal sur le parking du Téléport 7 à Juillan
- Ajout d'un hub de 4 points de charge et d'un hub de 6 points de charge sur le parking du Téléport 3 à Juillan

- d'autre part, d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention SDE65/CATLP et tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

DL 56 06 2026	Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées - Avenant n° 1 à la convention SDE65/CATLP -
	M. le Président rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de la compétence IRVE (article 3.3 des statuts du SDE65), celui-ci a réalisé depuis 2016 des infrastructures de recharge de véhicules électriques sur des parkings de la CATLP. Afin de clarifier l'exploitation de ces ouvrages et en transférer les charges de fonctionnement, le SDE65 et la CATLP ont mis en place une convention de constitution d'une entente entre la CATLP et le SDE65 le 7 octobre 2024, pour transférer la propriété des bornes à la Communauté d'Agglomération, assurer la fourniture d'énergie et définir les modalités de gestion et d'exploitation par le SDE65. Pour tenir compte de l'évolution des besoins de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables, le SDE65 et la CATLP ont fait évoluer le nombre et l'implantation des points de charge à disposition du public. M. le Président précise que cette évolution s'inscrit dans le cadre du Schéma de Développement des Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables des Hautes-Pyrénées (SDIRVE 65), approuvé par le Préfet le 20 septembre 2023. Ainsi, M. le Président propose : - D'une part de modifier l'annexe 1 de la convention SDE65/CATLP, suivant l'avenant n° 1, comme suit : • Localisation et description des équipements du SDE65 - suppression de la borne de Tarbes sur le parking de l'établissement public d'Occitanie - suppression des 4 bornes du parking de l'aire de covoiturage Tarbes Est à Séméac • Localisation et description des équipements de la CATLP - ajout d'un hub de 10 points de charges à Tarbes - parking de la rue de la Cartoucherie - ajout de 2 bornes avec 4 points de charge à Tarbes - parking de la maison de l'Escrime - ajout d'un hub de 8 points de charge à Séméac - parking de l'aire de covoiturage Tarbes Est - ajout de 2 bornes récupérées à Séméac sur le parking du Téléport 1 à Juillan - ajout de 2 bornes récupérées à Séméac sur le parking du Téléport 4 à Juillan - ajout d'une borne récupérée zone de l'Arsenal sur le parking du Téléport 7 à Juillan - ajout d'un hub de 4 points de charge et d'un hub de 6 points de charge sur le parking du Téléport 3 à Juillan - D'autre part, de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention SDE65/CATLP et tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Point 6 - Campus des métiers et des qualifications Énergies, Réseaux et Décarbonation : adhésion du SDE65

M. le Président donne la parole à M. Rouch sur ce point.

M. le Directeur Général rappelle que la formation et l'insertion professionnelles sont assurées par les écoles et les lycées sur Tarbes. Le label délivré il y a 25 ans dans ce cadre doit être mis à jour. Le nouveau label sera porté en partenariat avec Enedis, EdF et le lycée Jean Dupuy.

La proposition émise porte sur l'adhésion du SDE65 à ce label afin de soutenir la formation des jeunes dans le département.

M. le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- D'une part, que le SDE65 adhère à l'association support du Campus des Métiers et des Qualifications « Énergies, Réseaux & Décarbonation », pour un montant annuel de cotisation fixé à 50 €,
- D'autre part, d'autoriser M. le Président à signer un courrier de soutien au dossier de labellisation du Campus ERD et à signer tout document afférent à cette adhésion.

DL 57 06 2026	Adhésion du SDE65 au Campus des Métiers et des Qualifications « Energies, Réseaux et Décarbonation » et soutien à la démarche de labellisation
	M. le Président expose aux membres du Bureau le projet de Campus des Métiers et des Qualifications « Energies, Réseaux & Décarbonation » (ERD), porté notamment par le Lycée Jean Dupuy et différents partenaires institutionnels, académiques et professionnels du territoire. Ce campus a vocation à structurer une offre de formation, d'innovation et de coopération autour des métiers liés à la transition énergétique, aux réseaux et à la décarbonation. Il vise notamment à favoriser : • Le développement des compétences dans les métiers de la transition énergétique ; • Le rapprochement entre les acteurs de la formation, de la recherche et du monde ; socio-économique ; • Le soutien à l'innovation et à l'ancrage territorial des filières d'avenir. M. le Président indique que ce projet présente un intérêt direct pour le SDE65, au regard de ses compétences et de ses engagements dans les domaines de l'énergie, des réseaux et de la transition énergétique. Afin d'accompagner cette démarche, M. le Président propose : - D'une part, que le SDE65 adhère à l'association support du Campus des Métiers et des Qualifications « Energies, Réseaux & Décarbonation », pour un montant annuel de cotisation fixé à 50 €, - D'autre part, de l'autoriser à signer un courrier de soutien au dossier de labellisation du Campus ERD et à signer tout document afférent à cette adhésion.

Point 7 - Désignation des représentants du collège « membres extérieurs » du Conseil d'Exploitation de la Régie Réseaux de chaleur

A l'invitation de M. le Président, M. Arnaud Larvol, Directeur de la Régie Réseaux de Chaleur, rappelle la création de la régie en septembre 2024 et sa composition (4 membres du SDE65, 3 membres représentant les communes possédant un réseau de chaleur), puis présente les 3 candidatures reçues pour la représentation des communes.

M. le Président soumet ces propositions au vote du Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, de désigner les 3 membres suivants, pour représenter le collège des membres extérieurs au Conseil d'Exploitation de la Régie Réseaux de Chaleur :
 - M. Romain BARIAC, conseiller municipal de Luz-St-Sauveur (montagne),
 - M. Frédéric BONNEBAIGT, conseiller municipal d'Odos (commune de la CATLP),
 - M. Jean-Pierre GRASSET, Maire de la commune de Trie-sur-Baïse (plaine et côtes).
- d'autre part, d'habiliter M. le Président à mener toute action et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DL 58 06 2026	Régie Réseaux de chaleur Désignation des représentants issus du collège des « membres extérieurs »
	M. le Président rappelle au Bureau la création de la Régie Réseaux de chaleur et sa constitution : Par délibération en date du 7 mai 2014, le Comité Syndical du SDE65 a décidé de s'engager dans une démarche de soutien aux énergies renouvelables, ayant pour principale ambition d'œuvrer à des projets impliquant les collectivités et citoyens sur son territoire. Par délibération n° 95 du 15 décembre 2017, le SDE65 a créé le budget annexe « Réseaux de chaleur » à compter du 1^{er} janvier 2018. Ainsi, l'activité de production d'énergie renouvelable et de distribution d'énergie calorifique par réseau constitue un service public industriel et commercial (SPIC), à simple autonomie financière, relevant du plan comptable M4 et soumis à TVA. Par délibération n° 77 du 27 septembre 2024, le SDE65 a structuré ce SPIC en créant une régie à simple autonomie financière et en adoptant ses statuts, avec effet au 1^{er} janvier 2025. Conformément à l'article R.2221-3 du CGCT, la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Président du SDE65 et du Comité Syndical, par un Conseil d'Exploitation et son Président, ainsi qu'un Directeur.

	A la création de la Régie, il a été proposé de fixer la composition du Conseil d'Exploitation à 7 membres, selon 2 collèges, pour une durée de 6 ans : - 4 membres issus du collège des membres du Comité Syndical, - 3 membres issus du collège des membres extérieurs. M. le Président précise que la durée de fonction des membres est identique à la durée de leur mandat électif. Afin de désigner les représentants issus du collège des membres extérieurs, le SDE65 a procédé à la consultation des 6 communes ayant transféré la compétence réseau de chaleur : Castelnau-Magnoac, Ibos, Loures-Barousse, Luz-St-Sauveur, Odos et Trie sur Baïse. A l'issue de cette consultation, celles-ci ont proposé 3 élus, 1 élu représentant les communes de montagne, 1 élu représentant les communes de l'agglomération tarbaise et 1 élu représentant le secteur plaine et côteaues : - M. Romain BARIAC, conseiller municipal de Luz-St-Sauveur (montagne), - M. Frédéric BONNEBAIGT, conseiller municipal d'Odos (commune de la CATLP), - M. Jean-Pierre GRASSET, Maire de la commune de Trie-sur-Baïse (plaine et côteaues). Conformément: - Aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L. 1412-1, L. 2221-1 et suivants et R. 2221-1 et suivants, - À la délibération n° 77 du 27 septembre 2024 adoptant les statuts de la Régie, - Au règlement intérieur de la Régie, M. le Président propose : - d'une part, de désigner les 3 membres suivants, représentant le collège des membres extérieurs, pour siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie Réseaux de chaleur : - M. Romain BARIAC - M. Frédéric BONNEBAIGT - M. Jean-Pierre GRASSET - d'autre part, de l'habiliter à mener toute action et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
--	---

Points d'information

Point 1 - Dotations FACÉ 2026

M. Lavigne détaille les dotations du FACÉ par programme et indique que le FACÉ réalisera un contrôle en juin sur 10 chantiers du SDE65.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Point 2 - Projet de service

M. Rouch indique qu'un retour sur ce projet de service sera fait lors de la réunion du Bureau le 7 juillet prochain par M. Proust, du cabinet GP Conseil.

Il rappelle que les agents du SDE65 ont été sollicités à ce propos via un questionnaire, ainsi que 5 collectivités partenaires, et présente ensuite le bilan des réponses obtenues.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Point 2 - Calendrier SDE et questions diverses

M. Rouch présente le calendrier.

Avant de conclure la séance, M. le Président demande s'il y a des questions éventuelles.

Sans question, la séance est levée.

La réunion s'achève à 18 h 45.

La Secrétaire de séance

Le Président

Gisèle VINCENT

Philippe BERARDO